

Commune de Payrignac

Compte-Rendu du Conseil Municipal Séance du 2 septembre 2014

Présents : CHAVAROCHE Christian – CHARBONNEL Fabienne – MALEVILLE Jérôme – CAUMONT Anne-Marie – BELONIE Pascale – BOS Marie – CAPOT Catherine – CAPY Alban – GRIFFE Alain – JOACHIM Joëlle – LAVAL Laurent – NOEL Guy – PEULET Patrice – PHILPOTT Jane – ROUTHIEAU Patrick.

Absents : néant.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CAUMONT.

Révision des tarifs de location des salles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les tarifs actuels de location de la salle socioculturelle et considérant qu'il y aurait lieu d'en modifier les tarifs, fait la proposition suivante :

	Week-end	Samedi Dimanche Jour férié	Autres jours
<u>La salle seule</u>			
Association ou particulier de la commune	120 €	100 €	80 €
<i>Journée supplémentaire : 40 euros par jour</i>			
Association ou particulier hors commune, restaurateur	220 €	170 €	110 €
<i>Journée supplémentaire : 70 euros par jour</i>			
<u>La salle avec la cuisine</u>			
Association ou particulier de la commune	190 €	150 €	130 €
<i>Journée supplémentaire : 60 euros par jour</i>			
Association ou particulier hors commune, restaurateur	350 €	220 €	180 €
<i>Journée supplémentaire : 80 euros par jour</i>			

D'autre part, Monsieur le Maire rappelle que la location de la salle des associations est au tarif de 30 euros par jour, sachant que les associations de Payrignac qui y exercent une activité hebdomadaire toute l'année sont exemptées de droits de location. Il y a des demandes d'associations hors commune qui aimeraient également bénéficier de cette salle, Monsieur le Maire propose de fixer à 6 euros par séance la location de cette salle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable aux propositions de Monsieur le Maire, dit que les nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015 pour la salle socioculturelle et à compter du 3 septembre pour la salle des associations, un vote contre.

Examen des loyers des appartements de l'école

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal le départ des locataires des deux appartements de l'école, au 1^{er} octobre pour l'appartement n°1, au 2 novembre pour le n°2. Les loyers sont actuellement de 360 euros pour le n°1 et de 480 euros pour le n°2. Il y a également quelques travaux à prévoir avant de pouvoir relouer (peintures et isolation pour le n°1, électricité pour le n°2).

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les loyers des deux appartements, charge Monsieur le Maire de faire un bilan des travaux à effectuer et s'il y a lieu de faire établir des devis, et autorise Monsieur le Maire à signer les baux avec tout locataire éventuel sous réserve de sa solvabilité.

Examen des devis d'un hydrogéologue pour le cimetière

Monsieur Patrick ROUTHIEAU, conseiller municipal en charge du dossier de l'agrandissement du cimetière, présente au Conseil Municipal le projet et précise les modalités de la procédure à exécuter pour cet agrandissement. La première étape pour le montage du dossier à présenter en préfecture, est de faire réaliser une étude préliminaire de site par un hydrogéologue agréé.

Monsieur Patrick ROUTHIEAU présente les trois devis qu'il a demandés auprès de trois hydrogéologues agréés :

EFG Jean-Paul FABRE : 933 euros, non assujetti à la TVA,

Sol-Hydro-Environnement : 1660 euros HT, soit 1992 euros TTC + 600 euros HT (tractopelle) environ,

Solingéo : 2355 euros HT, soit 2826 euros TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de valider le devis de EFG Jean-Paul FABRE pour un montant de 933 euros.

Examen des devis de nouvelles jardinières place de l'église

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du dernier conseil, il lui a été demandé de prendre un arrêté afin d'interdire le stationnement sur la place de l'église, l'arrêté est pris, les panneaux d'interdiction sont installés. Il paraissait plus agréable de mettre des jardinières sur le devant de la place, celles-ci ont été prises devant l'église et Monsieur le Maire a demandé aux employés communaux de faire établir trois devis pour remplacer ces jardinières. Trois fournisseurs ont été consultés, le moins cher annonce 550 euros HT par jardinière, Monsieur le Maire trouve les tarifs prohibitifs et demande au Conseil s'il ne serait pas souhaitable de remettre les jardinières devant l'église et d'envisager d'en fabriquer en régie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Convention transports scolaires

Monsieur le Maire rappelle que les transports scolaires concernant les enfants de l'école primaire de Payrignac font l'objet d'un passage de convention de délégation de compétence avec le Conseil Général, conférant la qualité d'organisateur secondaire à la commune. Il y a lieu en cette veille de rentrée de renouveler cette convention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve la signature de la convention de délégation de compétence en matière de transports scolaires pour l'année 2014-2015.

Modification des statuts du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Céou et de la Germaine

Par courrier en date du 5 août 2014, le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Céou et de la Germaine propose une modification de ses statuts, à savoir : « par délibération du 4 juillet 2014, le comité du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Céou et de la Germaine a décidé de modifier l'article 1 de ses statuts pour prendre en compte le transfert de compétence des communes de Beaumat, Frayssinet le Gourdonnais, Montfaucon, Sèniergues et Vaillac vers la communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat en modifiant la liste des membres du Syndicat ».

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de rédaction de l'article 1 des statuts du SMBV Céou Germaine.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve la proposition de nouveaux statuts.

Motion de soutien à la construction d'un EHPAD à Milhac

Vu la délibération de la commune de Milhac du 3 octobre 2008

Vu la délibération de la communauté de communes Haute Bouriane du 4 décembre 2008

Considérant

La demande de la société « PNJ Patrimoine » sollicitant le renouvellement de l'avis de la communauté de communes pour la réalisation d'un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) ;

La situation géographique du projet à moins de 500 mètres du centre bourg de Milhac, sur une partie de la parcelle section WB n°6, propriété de M. Beneyton Daniel, dans un cadre environnemental de qualité et parfaitement adaptée à ce projet ;

Les orientations de la politique gérontologique dans le Lot, et le schéma de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;

L'étude démographique confirmant la tendance à l'accroissement fort de la population âgée et les projections démographiques montrant une augmentation significative de la population dans la tranche des 60/85 ans dans les années à venir sur notre territoire ;

La volonté de la collectivité pour soutenir et développer l'activité économique sur son territoire et notamment au niveau de l'emploi de personnels qualifiés féminins ;

L'opportunité de la construction d'un EHPAD par la société « PNJ Patrimoine » et la gestion de celui-ci par le groupe MEDICA France ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, donne un avis de principe favorable à la réalisation de ce projet, dans la mesure où le projet porté par la société « PNJ Patrimoine » et son gestionnaire, s'appuie sur les ressources locales en matière de recrutement et d'ouverture de la structure aux habitants de la Bouriane et des communes voisines de la Dordogne ; et demande au Conseil Général du Lot et à l'Agence Régionale de Santé de prendre en compte l'ensemble de ces éléments dans le schéma de développement gérontologique du département.

Rapport SYDED

Monsieur Patrick ROUTHIEAU présente le rapport annuel 2013 Assainissement transmis par le Comité Syndical du SYDED du Lot.

Questions diverses

Devis : Le mur de soutènement de la route dans le bourg au niveau du pont menace de s'effondrer, les pierres sont tombées dans le ruisseau, un devis a été demandé à l'entreprise Cruciani : 662,40 € TTC, devis validé immédiatement par Monsieur le Maire, les travaux vont débiter cette semaine.

Coffre-fort : La mairie dispose de deux régies (cantine et salles) et pour être aux normes, ces deux caisses doivent être entreposées dans un coffre-fort, il y a donc lieu d'en acheter un, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il en a commandé un le matin même pour un montant de 188,28 € TTC chez Calipage à Sarlat, livraison semaine prochaine.

Ecran dans la salle socioculturelle : Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation d'un écran électrique avec coffre dans la salle socioculturelle, trois devis vont être demandés pour le prochain conseil, par contre pour ce qui est du vidéoprojecteur (et des câbles requis) soit disponible sur table soit fixé au plafond, il en sera redébatu plus tard. Le conseil demande à ce qu'une caution soit demandée au locataire lors de la prise de la salle.

Plan communal de sauvegarde : Monsieur Patrick Routhieau, en charge du dossier, distribue à chaque membre du conseil des fiches à remplir concernant les moyens à disposition dans son secteur, listes à compléter pour décembre.

Rentrée scolaire : Monsieur le Maire fait un point sur la rentrée de ce jour, 41 enfants comptabilisés à l'école, tout s'est bien passé avec les nouvelles institutrices et la nouvelle cantinière. Le périscolaire est en place, les emplois du temps sont prêts, une réunion de présentation avec les parents d'élèves est prévue pour ce jeudi 4 septembre.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h15.